

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2017

Date de convocation : 24 Mars 2017

PRESENTS : Mesdames Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Véronique DALLEAU, Géraldine VINCENT, Frédérique de LIGNIÈRES, Linda RAULT, Marion CHERRIER, Chloé BORYSKO (présente à partir du point 2.1), Agnès SOUILJAERT, Manuela CHARTIER, Maryvonne PRUDHOMME, Messieurs Christophe BONNET, Stéphane CHOUIN, Dominique THÉNAULT, Jean-Noël MOINE, Jean-François KARCZEWSKI (présent jusqu'au point 1.2 inclus), Sébastien DIFRANCESCHO, Daniel GAUGAIN, Pierre LUQUET, Jacques DROUET, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU.=

POUVOIRS : Chloé BORYSKO à Marion CHERRIER (jusqu'au point 1.2 inclus), Stéphanie HARS à Stéphanie AUGENDRE MÉNARD, Vincent CALVO à Dominique THÉNAULT, Isabelle FIDALGO à Géraldine VINCENT, Emmanuel THELLIEZ à Pierre LUQUET, Marc BRYNHOLE à Dominique DESSAGNES, Jean-François KARCZEWSKI (à partir du point 2.1) à Stéphane CHOUIN, Nicole BOILEAU à Frédérique de LIGNIÈRES

Secrétaire de Séance : Madame Stéphanie AUGENDRE MÉNARD.

L'an deux mille dix-sept et le vendredi 31 Mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame le Maire.

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des Conseillers municipaux et constaté le quorum,
MADAME LE MAIRE, déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 Février 2017 est approuvé à l'unanimité.

1 ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Modification et désignation des représentants de La Ferté Saint-Aubin auprès de l'association des « Quatre Ferté de Sologne »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 22 voix pour et 7 abstentions (Mesdames Manuela CHARTIER, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU), **DESIGNE Monsieur Jean-Noël MOINE**, comme délégué suppléant à la place de Monsieur Dominique THÉNAULT, auprès de l'association des « Quatre Ferté de Sologne ».

1.2 Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret

Vote favorable à l'unanimité pour désigner un délégué titulaire : **Monsieur Jean-Noël MOINE** et un délégué suppléant : **Madame Nicole BOILEAU**.

2 DIRECTION DES FINANCES et MARCHES PUBLICS

2.1 Adoption du compte de gestion 2016 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour approuver le compte de gestion 2016 du comptable public du budget principal pour l'exercice 2016, et donner quitus à Monsieur le trésorier pour sa bonne gestion.

ANNEE 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	- 147 929,11 €	0,00 €	665 133,30 €	517 204,19 €
Fonctionnement	1 210 965,82 €	1 210 965,82 €	933 948,77 €	933 948,77 €
TOTAL	1 063 036,71 €	1 210 965,82 €	1 599 082,07 €	1 451 152,96 €

2.2 Adoption du compte administratif 2016 du budget principal

Vote : 21 voix pour (Mme le Maire ne participant pas au vote, quitte la salle) **et 7 abstentions** (Mesdames Manuela CHARTIER, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU) pour adopter :

La section de fonctionnement qui fait ressortir un excédent de 933 948,77 €

La section d'investissement qui fait ressortir un excédent de 665 133,30 €

Les restes à réaliser 2016 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 571 344,00 €

Recettes d'investissement : 365 241,00 €

2.3 Affectation des résultats 2016 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour affecter les résultats de clôture 2016 du budget principal comme suit :

- **Section de fonctionnement** : résultat de clôture excédentaire de **933 948,77 €**
Proposition d'affectation au compte **1068** de la section d'investissement « excédents de fonctionnement capitalisés ».
- **Le résultat de clôture d'investissement** (excédentaire) de **517 204,19 €** est repris en recettes, au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

2.4 Vote des taux de fiscalité 2017

Vote favorable à l'unanimité pour adopter les taux de fiscalité 2017 :

TAXES	RAPPEL TAUX 2016	TAUX 2017
TAXE HABITATION	20,65%	20,65%
TAXE FONCIERE BATIE	38,65%	38,65%
TAXE FONCIERE NON BATIE	69,74%	69,74%

2.5 Vote du budget primitif 2017 : budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 22 voix pour et 7 abstentions (Mesdames Manuela CHARTIER, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU) **adopte** le budget primitif 2017 de la Commune et équilibré comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 9 571 811,00 €	Recettes de fonctionnement : 9 571 811,00 €
Dépenses d'investissement : 4 248 602,00 €	Recettes d'investissement : 4 248 602,00 €

2.6 Adoption du compte de gestion 2016 du budget annexe de l'eau

Vote favorable à l'unanimité pour approuver le compte de gestion du Comptable public du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2016 et donner quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion.

ANNEE 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	693 369,10 €	0,00 €	39 314,05 €	732 683,15 €
Fonctionnement	91 848,07 €	0,00 €	70 441,01 €	162 289,08 €
TOTAL	785 217,17 €	0,00 €	109 755,06 €	894 972,23 €

2.7 Adoption du compte administratif 2016 du budget annexe de l'eau

Vote favorable à l'unanimité : 28 voix pour (Mme le Maire ne participant pas au vote, quitte la salle), pour adopter :

La section de fonctionnement qui fait ressortir un excédent de 70 441,01 €
La section d'investissement qui fait ressortir un excédent de 39 314,05 €

Les restes à réaliser 2016 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 47 345,00 €

Recettes d'investissement : 6 340,00 €

2.8 Affectation des résultats 2016 du budget annexe de l'eau

Vote favorable à l'unanimité pour affecter les résultats de clôture 2016 du budget annexe de l'eau comme suit :

- **Section de fonctionnement** : résultat de clôture excédentaire de **162 289,08 €**
Proposition d'affectation en recettes au compte **002** de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- **Le résultat de clôture d'investissement** (excédentaire) de **732 683,15 €** est capitalisé en recettes au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

2.9 Vote du budget primitif 2017 : budget annexe de l'eau

Vote favorable à l'unanimité pour adopter les différents chapitres de la section de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2017 du budget annexe de l'eau, équilibré comme suit :

Dépenses d'exploitation :	313 054,00 €	Recettes d'exploitation :	313 054,00 €
Dépenses d'investissement :	1 040 905,00 €	Recettes d'investissement :	1 040 905,00 €

2.10 Adoption du compte de gestion 2016 du budget annexe de l'assainissement

Vote favorable à l'unanimité pour approuver le compte de gestion du comptable public du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2016, et donner quitus à Monsieur le trésorier pour sa bonne gestion.

ANNEE 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	632 304,96 €	0,00 €	132 831,31 €	765 136,27 €
Fonctionnement	310 521,42 €	310 521,42 €	131 519,17 €	131 519,17 €
TOTAL	942 826,38 €	310 521,42 €	264 350,48 €	896 655,44 €

2.11 Adoption du compte administratif 2016 du budget annexe de l'assainissement

Vote favorable à l'unanimité : 28 voix pour (Mme le Maire ne participant pas au vote, quitte la salle), pour adopter :

La section de fonctionnement qui fait ressortir un excédent de 131 519,17 €

La section d'investissement qui fait ressortir un excédent de 132 831,31 €

Les restes à réaliser 2016 sont les suivants :

Dépenses d'investissement : 31 430,00 €

Recettes d'investissement : 0 €

2.12 Affectation des résultats 2016 du budget annexe de l'assainissement

Vote favorable à l'unanimité pour affecter les résultats de clôture 2016 du budget annexe de l'assainissement comme suit :

- **Section de fonctionnement** : résultat de clôture excédentaire de **131 519,17 €**
Proposition d'affectation au compte **1068** de la section d'investissement « excédents de fonctionnement capitalisés ».
- **Le résultat de clôture d'investissement** (excédentaire) de **765 136,27 €** est capitalisé en recettes au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

2.13 Vote du budget primitif 2017 : budget annexe de l'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 22 voix pour et 7 abstentions (Mesdames Manuela CHARTIER, Agnès SOULIJAERT, Messieurs Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU) pour adopter les différents chapitres de la section de fonctionnement et d'investissement du budget annexe de l'assainissement équilibré comme suit :

Dépenses d'exploitation :	477 000,00 €	Recettes d'exploitation :	477 000,00 €
Dépenses d'investissement :	1 277 600,00 €	Recettes d'investissement :	1 277 600,00 €

- **La section de fonctionnement** s'équilibre à la somme de : 477 000,00 €.
- **La section d'investissement** s'équilibre à la somme de : 1 277 600,00 €.

2.14 Adoption du compte de gestion 2016 du budget annexe du camping municipal du Cosson

Vote favorable à l'unanimité pour approuver le compte de gestion 2016 du budget annexe du camping municipal du Cosson, établi par le Comptable public et donne quitus à Monsieur le Trésorier pour sa bonne gestion :

ANNEE 2016	Résultat à la clôture de l'exercice 2015	Part affectée à l'investissement exercice 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	0,00 €	0,00 €	5 802,00 €	5 802,00 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	23 205,61 €	23 205,61 €
TOTAL	0,00 €	0,00 €	29 007,61 €	29 007,61 €

2.15 Adoption du compte administratif 2016 du budget annexe du camping municipal du Cosson

Vote favorable à l'unanimité : 28 voix pour (Mme le Maire ne participant pas au vote, quitte la salle), pour adopter :

La section de fonctionnement qui fait ressortir un excédent de 23 205,61 €

La section d'investissement qui fait ressortir un excédent de 5 802,00 €

Aucun reste à réaliser n'est à constater pour l'exercice 2016.

2.16 Affectation du résultat 2016 du budget annexe du camping municipal du Cosson

Vote favorable à l'unanimité pour affecter les résultats de clôture 2016 du budget annexe du camping municipal du Cosson comme suit :

- **Section de fonctionnement** : résultat de clôture excédentaire de **23 205,61 €**
Proposition d'affectation en recettes au compte **002** de la section de fonctionnement « résultat antérieur reporté ».
- **Le résultat de clôture d'investissement** (excédentaire) de **5 802,00 €** est capitalisé en recettes au compte **001** « solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

2.17 Vote du budget primitif 2017 : budget annexe du camping municipal du Cosson

Vote favorable à l'unanimité pour adopter le budget annexe du camping municipal du Cosson, équilibré comme suit :

Dépenses d'exploitation :	113 210,00 €	Recettes d'exploitation :	113 210,00 €
Dépenses d'investissement :	44 800,00 €	Recettes d'investissement :	44 800,00 €

2.18 Versement des subventions 2017 aux associations

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les subventions 2017 aux associations.

2.19 Adoption convention de partenariat financier 2017 avec l'association USF Comité Directeur

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention de partenariat financier 2017 avec l'association USF Comité Directeur.

2.20 Adoption convention de partenariat financier 2017 avec l'association Harmonie municipale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention de partenariat financier 2017 avec l'association Harmonie Municipale.

2.21 Adoption convention de partenariat financier 2017 avec l'association OGEC (école Sainte-Thérèse)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 22 voix pour et 7 abstentions (Mesdames Manuela CHARTIER, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU) pour autoriser Madame le Maire ou son Adjoint délégué à signer la convention de partenariat financier 2017 avec l'association OGEC (école Sainte-Thérèse).

2.22 Vote de la subvention 2017 au CCAS de La Ferté Saint-Aubin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention de 57 600 € au CCAS de La Ferté Saint-Aubin.

2.23 Subvention d'équilibre 2017 au budget annexe du camping du Cosson

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue une subvention d'équilibre de 36 300 € au budget annexe du Camping municipal du Cosson.

2.24 Ouverture d'une autorisation de programme pour la création d'un réseau d'assainissement collectif route de Chaumont

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 22 voix pour et 7 abstentions (Mesdames Manuela CHARTIER, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU) décide l'ouverture de l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative au projet de création d'un réseau d'assainissement collectif route de Chaumont.

2.25 Modification de l'autorisation de programme pour la réhabilitation du BAF : Réalisation d'un espace associatif et sportif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie l'autorisation de programme et crédit de paiement (AP/CP) relative au projet de « réhabilitation du BAF, pour la réalisation d'un espace associatif et sportif ».

2.26 Effacement de dettes dans le cadre d'un dossier de surendettement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet l'effacement des dettes dans le cadre d'un dossier de surendettement pour une somme de 192,50 €.

2.27 Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local pour l'année 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre du FSIPL pour le projet de travaux visant au remplacement de candélabres existants vers des candélabres avec lanterne LED.

2.28 Liste des marchés passés durant l'année 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la liste recensant l'ensemble des marchés publics passés durant l'année 2016.

3 DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES et de L'URBANISME

3.1 Stationnement en centre-ville et valorisation du centre-ville

L'Assemblée a pris acte de la nécessité de revalorisation du centre-ville en promouvant l'attractivité, en protégeant le commerce, en valorisant le patrimoine et en assurant une qualité de vie et un partage équitable de l'espace public et du besoin de création de lieux dédiés au stationnement en centre-ville, dans un périmètre situé entre la rue de Sully et le Champ de Foire.

3.2 Demande d'intervention de l'EPFLI pour l'acquisition du parking SNCF « Chemin latéral » –parcelle BL 468 p

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter l'EPFLI Foncier Cœur de France en vue de l'acquisition des biens situés à La Ferté Saint-aubin, cadastrée section BL n°48 pour partie, dans le cadre du projet d'aménagement du pôle-gare et habilite l'EPFLI Foncier Cœur de France à procéder à l'acquisition du bien.

3.3 Demande d'intervention de l'EPFLI pour l'acquisition de la maison des consorts DAUPHIN, route de Chaumont

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à solliciter l'EPFLI Foncier Cœur de France en vue de l'acquisition des biens situés à La Ferté Saint-Aubin, dans le cadre du projet d'aménagement d'une voie nouvelle et d'un rond-point et habilite l'EPFLI Foncier Cœur de France à procéder à l'acquisition du bien pour un montant de 139 100 €.

3.4 Blocage temporaire du transfert de la compétence en matière de PLU.

L'Assemblée a pris acte du refus du transfert automatique de la compétence « Plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu de carte communale », au 27 mars 2017, à la Communauté de Communes des Portes de Sologne et exprime la volonté du Conseil Municipal d'étudier librement les conditions de ce transfert dès cette année avec la Communauté de Communes.

4 RESSOURCES HUMAINES

4.1 Modification de l'indice de référence des indemnités de fonction du Maire et des Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 22 voix pour et 7 abstentions (Mesdames Manuela CHARTIER, Agnès SOUILJAERT, Messieurs Jacques DROUET, Marc BRYNHOLE, Jean-Frédéric OUVRY, Dominique DESSAGNES, Thierry MONTALIEU) fixe le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoint, sur la base de l'indice brut 1022 et applique cette modification à compter du 1^{er} janvier 2017.

4.2 Modification du tableau des emplois permanents

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs des emplois permanents.

4.3 Recrutement de contractuels pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, recrute deux emplois saisonniers et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les contrats correspondants.

5.1 Rapport annuel 2016 de la CCAPH

L'Assemblée a pris acte de la présentation du rapport annuel 2016 de la Commission Communale pour l'Accessibilité.

6 QUESTIONS DIVERSES

6.1 Point sur les mesures post-inondations

Madame le Maire informe l'Assemblée des différentes réunions et mesures qui ont été réalisées concernant les inondations de l'année 2016.

6.2 Question orale de Monsieur Jean-Frédéric OUVRY

« *Quelle est la raison qui a conduit la Ville à retirer l'organisation du feu d'artifice du 14 Juillet au Comité des fêtes ?* »

Une réponse est donnée en séance par Madame le Maire à Monsieur Jean-Frédéric Ouvry.

La Ferté St-Aubin, le 3 avril 2017

Le Maire,
Constance de Pélichy

